



République Française
Département du Pas-de-Calais
Arrondissement de Béthune

Extrait du registre des délibérations
De la commune de SAILLY SUR LA LYS
Séance du 24 Février 2025

Date de la convocation : 18 février 2025

Date d'affichage : 18 février 2025

L'an 2025 le lundi 24 février à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAILLY sur la LYS, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, l'HOTEL DE VILLE, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude THOREZ, Maire.

Étaient Présents : M. THOREZ Jean-Claude - M. BARBAUX Maxime - Mme BLONDEL Marie-Christine - Mme CALDI Christine - M. CARDON Olivier - Mme CAZAUX Christine - M. COLLET Olivier - M. COTE Alexandre - Mme de SWARTE Marie-Dominique - Mme DIEUDONNE Nadine - M. DUPONT Bruno - Mme HERDIN Andrée - M. KNOCKAERT Vincent - Mme LUTZ Véronique - M. RAVET Pierre-Luc - Mme RUCKEBUSCH Geneviève.

Absent(s) ayant donné procuration : Mme BOUNOUA Rachida - Mme DEBUYSER Chantal - Mme MARTEAU Martine - M. TASSEZ Florent - Mme VAN BECELAERE Edith.

Absent(s) : M. DEFOSSEZ Emmanuel - M. LEROY Bertrand - Mme PALLADINO Dominique - M. PECQUEUR Sylvain - M. PRUVOST Arnaud.

Secrétaire de séance :

A été nommée secrétaire : Mme Marie-Dominique de SWARTE

Nombre de membres du Conseil municipal : 26

Nombre de membres présents : 16

Nombre de membres votants : 21

Délibération n° 2025 – 08

Objet : Renouvellement de la convention avec les CAF, la MSA et la CCFL sur la Convention territoriale globale 2025-2029

Considérant la Convention Territoriale Globale (CTG) signée en septembre 2021 par la CCFL, les 8 communes membres, les CAF Nord et Pas-de-Calais et la MSA ;

Considérant que la Convention Territoriale Globale (CTG), contrat d'engagement politique entre les collectivités et les Caisses d'Allocations Familiales (CAF), traduit les orientations stratégiques définies par les collectivités et les CAF en matière de service aux familles ;

Considérant qu'elle vise à définir un projet de territoire s'appuyant sur un diagnostic partagé, définissant un plan d'actions cohérent, adapté, pluriannuel et évaluable, dans les champs couverts par les CAF et les autres acteurs du territoire (Petite Enfance, Enfance, Jeunesse, Parentalité, Accès aux droits, Logement, Santé, Animation de la Vie Sociale...);

Considérant qu'elle vise, par ailleurs, à favoriser l'émergence d'une démarche projet à l'échelle intercommunale, tout en préservant les compétences respectives des collectivités ;

Considérant enfin que la CTG matérialise l'engagement conjoint des CAF et des collectivités à poursuivre leur appui financier aux équipements assurant une offre de services aux familles, développés sur le territoire ;

Considérant que la signature de la CTG conditionne le maintien des financements bonifiés des équipements par le biais de conventions d'objectifs et de financement « Bonus de Territoire », signées avec les CAF ;

Considérant qu'une signature de la CCFL et de l'ensemble des 8 communes membres est nécessaire pour produire les effets souhaités ;

Ceci exposé, le conseil municipal :

- 1) autorise le lancement de la procédure d'élaboration de la Convention Territoriale Globale (période 2025-2029) et sa signature avant le 31 mars 2025 ;
- 2) autorise le Maire ou l'adjointe déléguée à signer ladite convention une fois élaborée avec la CCFL et les partenaires CAF et MSA, ainsi que les conventions d'objectifs et de financement « bonus territoire » à venir avec la CAF du Pas-de-Calais ;
- 3) charge le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux ainsi qu'à M. le Président de la CCFL ;

A l'unanimité

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

Mention exécutoire : oui

Ainsi fait et délibéré en séance,
Les, jour, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme au registre,

Le Maire,
Jean-Claude THOREZ

